



Rappel à la loi et contestation d'indemnisation

Par **saulo**, le **25/02/2015** à **11:27**

Bonjour, rnje viens de faire l'objet d'un rappel à la loi et le délégué du procureur m' a fait parvenir le montant de l'indemnisation à verser à la victime . rnJe trouve ce montant complètement délirant (800 euros) au vu des dégradations que j'ai commis : j'ai coupé un barbelé en travers d'un chemin sur une portion qui est privée . Il faut savoir que 100 mètres de barbelé coûtent environ 23 euros . rnMa question est : peut on contester ce montant ? rnSur le courrier du délégué du procureur il n'est pas mentionné qu'on puisse le faire ,il est simplement écrit qu'en cas de non paiement au bout d'un mois ce sera la correctionnelle . rnMerci